

PROCES –VERBAL

Séance du 15 septembre 2025

L'An deux mil vingt cinq, le quinze septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mme LECAT Vanessa	Mme SZAREK France

Absent(s) excusé(s) : Mr BURLAT Julien, Mr DEVAUX Maxime, Mme GRIFFON Brigitte, Mme GRIMAUX Brigitte

Pouvoir(s) : Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France

Secrétaire(s) de séance : Mr LEPOIX Pierre, Mme SZAREK France

Signature du dernier PV :

Le PV de la séance du 30 juin 2025 a été signé par le Maire et le secrétaire de séance.

1- Remaniement des chemins ruraux dans le cadre des travaux connexes de la Société du Canal Seine Nord Europe :

Liste des chemins prévus sur plan à ne pas réaliser :

Plan côté Est :

- le SCB 04 1005, chemin en parallèle avec un chemin existant et bitumé
- le SCB 04 1003 en partie, sur le haut en bordure du champ

Plan côté Ouest :

- le SCB 04 001
- pas de chemin pour le SCB 04 1009 et SCB 04 1010 a et SCB 04 1010 b
- pas de chemin au SCB 04 1005 et SCB 04 1008
- le SCB 04 1007 a et SCB 04 1007 b, chemin en parallèle au SCB 04 1006

Liste des chemins à ne pas modifier ou à ne pas supprimer :

Plan côté Est :

- les SCB 04 1002 a, SCB 04 1002 b et SCB 04 1002 c : laisser le chemin en place
- ne pas démonter le talus au SCB 04 0146 et SCB 04 0139
- ne pas démonter le talus au SCB 04 0144 a et SCB 04 0144 b, risque de forte concentration d'eau (*).

Plan côté Ouest :

- le SCB 04 1003 en partie laisser le chemin du Tordoir comme il est aujourd'hui

Liste des chemins à créer :

Plan côté Est :

- Création d'un chemin pour accès à la hutte route de Brie.

Plan côté Ouest :

- Création en partie d'un chemin pour accès au bassin derrière le village au SCB 04 0144 et pose d'un tuyau pour le surplus d'eau (route de Misery) (*).
- Création d'un chemin de la rue du Tordoir, le long du canal pour accès à la parcelle en bas sur Villers Carbonnel.

(*) : concerne le même projet.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal,

DECIDE

- d'approuver les demandes de modification telles que définies ci-dessus, et souhaiterait reboucher la cavée le long de la halte nautique.

2- Servitude de passage sur la parcelle AE 23 dans le cadre de travaux de compensation environnementale effectués par la Société du Canal Seine Nord Europe :

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre des travaux de compensation environnementale effectués par la Société du Canal Seine Nord Europe, il est nécessaire d'établir une convention de servitude de surplomb et de passage, afin d'autoriser l'accès depuis la parcelle cadastrée section AE n°22 de la commune, au chemin rural situé sur la Commune de Athies.

Cette servitude de passage s'exercera de manière exclusive au profit de la Société du Canal Saine Nord Europe. La servitude pourra être utilisée par des engins, et son entretien ainsi que les aménagements liés seront à la charge de la Société du Canal Seine Nord Europe.

Ce passage se fera de manière permanente au sol et en surplomb au moyen notamment d'une passerelle privée métallique à installer par la Société du Canal Seine Nord Europe. Cette passerelle sera d'environ 5 mètres de large, 6 mètres de long et 1,2 mètres de hauteur. Ce droit de passage comportera également le droit de poser et ancrer la parcelle au sol par tout moyen, notamment, plots, pylônes et fondations de tout type habituel pour ce type d'ouvrage. La SCSNE entretiendra à ses frais exclusifs ce passage.

La surface concernée ne donnera lieu à aucune indemnisation, à charge pour la SCSNE de payer les impôts et taxes liés à l'occupation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la SCSNE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à venir devant notaire, et ce avec faculté de délégation, au profit de la Société du Canal Seine Nord Europe.

3- Diminution de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique territorial :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et/ou supprimer par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la demande de réduction du temps de travail effectué par l'agent affecté à ce poste,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à 10 heures hebdomadaires, et la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à 5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Comité Technique dans sa séance du 9 septembre 2025 ;

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)
Filière administrative	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 TNC (29H)	Contractuel
Filière technique	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	1 TC	Titulaire
	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1 TC	Titulaire
	Adjoint technique territorial	1 TNC (5H)	Titulaire
	Adjoint technique territorial	1 TNC (2H)	Contractuel

4- Renouvellement du bail de chasse de la Société de chasse de Saint Christ Briost :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler le bail avec la société de chasse de Saint Christ Briost représentée par son président, Monsieur Gérard LAUMON, en vue de l'autoriser à chasser sur les marais, bois, talus et terres que possède la commune de Saint Christ Briost.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer annuel à l'identique du bail précédent, à savoir 180 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De renouveler le bail avec la Société de chasse de Saint Christ Briost représentée par Monsieur Gérard LAUMON, Président, d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, et ce jusqu'au 31 décembre 2033 ;
- De fixer le loyer annuel à 180 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de chasse avec la société de chasse de Saint Christ Briost.

5- Décision modificative du Budget Principal 2025 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois factures d'acompte d'un montant total de 11351,90 € du Territoire d'Energie de la Somme concernant les travaux d'éclairage public de la Cranière ne peuvent être honorées dans une décision modificative des budgets de la commune. Et afin d'anticiper le solde qui devra être réglé avant la fin de l'année, un virement entre les deux budgets est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, De procéder à la modification du budget comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2025				
ARTICLE	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
204182	Bâtiments et installations	Réelle	-17 035,00 €	0,00 €
276351	GFP de rattachement	Réelle	+17 035,00 €	0,00 €
TOTAL			0,00 €	0,00 €

6- Décision modificative du Budget Annexe 2025 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois factures d'acompte d'un montant total de 11351,90 € du Territoire d'Energie de la Somme concernant les travaux d'éclairage public de la Cranière ne peuvent être honorées sans une décision modificative des budgets de la commune. Il est nécessaire également d'anticiper le solde qui devra être réglé avant la fin de l'année. Un virement entre les deux budgets est nécessaire de la valeur de ces trois factures et du prochain solde.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

De procéder à la modification du budget comme suit :

BUDGET ANNEXE 2025				
ARTICLE	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
168751	GFP de rattachement	Réelle	0,00 €	+ 17 035,00 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux	Réelle	+ 17 035,00 €	0,00 €
7133	Variation en cours de production	Ordre	0,00 €	+ 17 035,00 €
3355	Travaux en cours	Ordre	+ 17 035,00 €	0,00 €
TOTAL			+ 34 070,00 €	+ 34 070,00 €

Questions diverses :

- Box médicale : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une étude a été faite en visio, le projet avance. Ce qui restera à la charge de la commune : accès PMR et dalle béton.
- Cimetière de Saint Christ : Le plan a été refait avec les noms des défunts. Monsieur le Maire informe l'assemblée que des charmillles ont été grillées, ainsi que le gazon semé par les agents communaux.
- Proposition de plantation de 15 arbres fruitiers par la CCES : Monsieur le Maire indique que c'est en plus des plantations proposées par la fédération de chasse. Monsieur LABRUYERE propose de les prendre en fonction du nombre des naissances qu'il y a eu.
- Sensibilis'haies : Monsieur le Maire doit désigner des personnes pour l'arrivage des plantations et propose de les planter au niveau des chemins ruraux.

La séance est levée à 20h10.

Les secrétaires de séance
Mr LEPOIX Pierre
Mme SZAREK France



Le Maire
Joël BELLARD

